

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## CLUB FRANCE SMALL CAPS - ISIN : FR0013143427

### SICAV géré par FINANCIERE ARBEVEL

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La SICAV a pour objectif de gestion la recherche d'une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indice de référence CAC Mid & Small Index au travers d'une sélection rigoureuse de titres de type « stock picking », sur la durée de placement recommandée.

L'indicateur de référence est le CAC Mid & Small Index : Il est retenu sur les cours de clôture, exprimé en euro, dividendes réinvestis. Cet indicateur de référence est utilisé comme élément d'appréciation à posteriori.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, la gestion de Club France Small Caps consiste en une sélection rigoureuse de valeurs actions à fort potentiel d'appréciation selon la société de gestion, parmi les petites et moyennes capitalisations. La sélection est réalisée après une analyse fondamentale de chaque dossier par l'équipe de gestion qui recueille et tient à jour un maximum d'informations sur les sociétés suivies, celles-ci proviennent de rencontres avec les entreprises, de l'ensemble des publications des sociétés ainsi que des informations en provenance de la presse professionnelle, des bases de données financières et des analyses réalisées par les sociétés de bourse. Les décisions d'investissement dépendent essentiellement de l'importance du potentiel d'appréciation mesurée par l'écart entre le cours actuel et le cours objectif ainsi que du niveau de risque de l'investissement.

La volonté d'investir majoritairement en actions françaises de moyennes et petites capitalisations amène donc mécaniquement celui-ci à être constitué d'un portefeuille relativement large. La gestion des risques vise à encadrer :

- Le potentiel de valorisation exigé en fonction du niveau de risque,
- Les contraintes de limitation de poids des petites et très petites valeurs à niveau de risque élevé,
- La mutualisation des risques sur un nombre relativement élevé de lignes.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

La SICAV s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

**■ de 60% à 110% sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques hors pays émergents, de tailles de capitalisation supérieures à 75 millions d'euros, de tous secteurs, dont :**

- 60% minimum sur le marché des actions de la zone euro, dont les marchés d'actions françaises,
- de 0% à 10% maximum sur les marchés d'actions hors zone euro.

**■ de 0% à 40% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques hors pays émergents, de notation « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celles des agences de notation.**

**La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre 0 et 9.**

**■ Le risque de change sur des devises hors euro sera systématiquement couvert.**

La SICAV peut investir :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire,
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE remplissant les conditions de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme fermes ou optionnels, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, dans un but tant de couverture que d'exposition sur les risques d'action et de taux, et de couverture du risque de change,
  - titres intégrant des dérivés, dans un but tant de couverture que d'exposition sur les risques d'action et de taux,
- Ces instruments peuvent entraîner une surexposition du portefeuille.
- dépôts, emprunts d'espèces.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation totale

**Durée de placement recommandée :** Supérieure à 5 ans

Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

**Conditions de souscription et de rachat :** Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par le Dépositaire chaque jour à 12 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J).

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés au sens de l'article L3133-1 du Code du Travail et des jours de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier Euronext).

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible À risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

**SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :** Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 6 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cette SICAV est classée dans cette catégorie en raison de son exposition importante en actions, y compris de petite capitalisation, qui peuvent connaître de fortes fluctuations, induisant une volatilité élevée et donc des variations importantes de la valeur liquidative qui entraînent un profil de risque et de rendement élevé.

#### RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

**Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

**Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :** L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

**Risque de liquidité :** Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs, en particulier sur les actions de petite et moyenne capitalisation. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4.00%
Frais de sortie	0.00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1.80%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	12% TTC au-delà d'une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice de référence CAC Mid & Small Index dividendes réinvestis si la performance est positive (à compter du 01/07/2017) <b>0,02%</b> prélevé au titre du dernier exercice

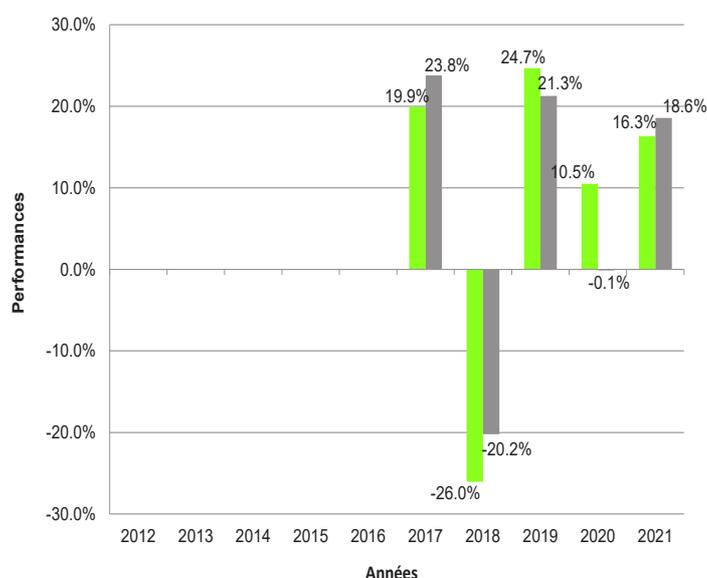
Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en Juin 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- Les commissions de performance
- Les coûts d'intermédiation de portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée/sortie acquittés par l'OPCVM lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais dans la rubrique « frais et commissions » du prospectus mis à dispositions sur le site internet [www.arbevel.com](http://www.arbevel.com), y compris des informations sur les commissions de performance et leur mode de calcul.

## PERFORMANCES PASSES



- CLUB FRANCE SMALL CAPS
- Indicateur de référence

**AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'indicateur CAC Mid & Small Index tient compte du réinvestissement des dividendes.

**DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 13/05/2016**

**DEVISE DE LIBELLE : EURO**

**CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : Néant**

## INFORMATIONS PRATIQUES

**NOM DU DEPOSITAIRE : SOCIETE GENERALE**

**ADRESSE WEB : [www.arbevel.com](http://www.arbevel.com)**

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LA SICAV (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : FINANCIERE ARBEVEL - 20, rue de la Baume - 75008 - PARIS. - Tél. : 01 56 59 11 33

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES:** La valeur liquidative de la SICAV ainsi que les détails de la politique de rémunération de la société de gestion peuvent être obtenues dans les locaux de la société de gestion et sur son site internet : [www.arbevel.com](http://www.arbevel.com). Un exemplaire papier de la politique de rémunération peut également être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

**REGIME FISCAL :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

**La responsabilité de FINANCIERE ARBEVEL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.**

**Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).**

**FINANCIERE ARBEVEL est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).**

**Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/02/2022.**